

Règlement intérieur

Cantine/garderie

La municipalité propose aux parents des élèves de l'école des Verts Monts, un service périscolaire à compter de la rentrée scolaire du premier septembre 2023 se déclinant en une garderie (matin et soir) et une cantine. Sous la responsabilité de Madame Marianne DAUCHELLE, l'équipe communale s'attache à rendre ces temps de pauses en des moments de détente intégrant les notions de vie en collectivité, d'éducation, d'hygiène, de sécurité et de savoir vivre.

LA CANTINE

HORAIRES

Ce service est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire. Les enfants sont encadrés et sous la responsabilité du personnel communal dès leur sortie de classe et ce jusqu'à leur retour en classe.

ORGANISATION

La cantine est organisée dans les salles communales. La confection des repas est effectuée selon les normes diététiques en vigueur et contrôlée par une diététicienne. Les menus de la semaine sont consultables aux abords des salles communales et sur la plateforme "My pèrischool".

MODALITES D'INSCRIPTIONS ET TARIFS

Les inscriptions se font **exclusivement** via l'application "My pèrischool". L'acquiescement en ligne est impératif afin de valider l'inscription. Le tarif appliqué est fixé par délibération du conseil municipal : 3€90 par repas pour les enfants et 5€ pour les adultes. **Les inscriptions tardives (la veille après 9h ainsi que le vendredi après 9h pour le lundi) ou exceptionnelles seront facturées 4€90 par repas.** Les repas dus sont facturés par la collectivité et les factures relatives devront être acquittées sous 8 jours sur la plateforme "My pèrischool". Si une famille se trouve confrontée exceptionnellement à un événement important qui l'empêche de reprendre son enfant à l'école à 12h ; l'enfant pourra exceptionnellement bénéficier du service de restauration. Le repas, pris dans un stock tampon car non commandé, sera comptabilisé et facturé à la famille. La facture relative devra être acquittée sous 8 jours sur la plateforme "My pèrischool".

MODALITES DES DESINSCRIPTIONS

Elles sont obligatoires et se font **uniquement** sur la plateforme "My pèrischool". Elles devront être effectuées au plus tard la veille de la prestation avant 09h (le vendredi avant 09h pour les inscriptions/désinscriptions du lundi). Ces désinscriptions seront remboursées sous forme d'avoir. En cas d'absence, un remboursement de prestation sous forme d'avoir peut être accordé **uniquement** sur présentation d'un certificat médical. Tout autre motif ne donnera droit à un quelconque remboursement.

LA GARDERIE

La garderie est un lieu de détente où les enfants ont la possibilité de participer à de nombreuses activités.

HORAIRES

Ce service est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis

- ➔ Le matin de 7h30 à 8h50
- ➔ Le soir de 16h30 à 18h30

ORGANISATION

Le personnel communal est joignable pendant les heures de fonctionnement au 03.21.45.28.30 ou au 06.42.78.36.77. L'enfant qui fréquente la garderie du soir peut amener son goûter et sa bouteille d'eau.

Un service d'étude est proposé durant la garderie du soir (de 16h45 à 18h00). Ce service n'est accessible que pour les enfants (à partir du CP) scolarisés à l'école des Verts Monts et inscrits à la garderie du soir.

Le personnel n'est pas habilité à accompagner les enfants sur le lieu de leurs activités extrascolaires. Aussi, la municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident lors du déplacement de l'enfant à son activité. Un enfant peut repartir avec une personne autre que son responsable légal (majeur ou non) **uniquement** si celle-ci figure sur la fiche de renseignements ou le cas échéant sur présentation d'un écrit du responsable légal.

MODALITES D'INSCRIPTIONS ET TARIFS

Les inscriptions se font exclusivement via l'application "My pèrischool". L'acquiescement en ligne est impératif afin de valider l'inscription. Le tarif appliqué est fixé par délibération du conseil municipal : 1€ par prestation (matin ou soir).

Les inscriptions tardives (la veille après 9h ainsi que le vendredi après 9h pour le lundi) seront facturées 2€10 et les factures

relatives devront être acquittées sous 8 jours sur la plateforme "My pèrischool".

MODALITES DES DESINSCRIPTIONS

Elles sont obligatoires et se font **uniquement** sur la plateforme "My pèrischool". Elles devront être effectuées au plus tard la veille de la prestation avant 09h (le vendredi avant 09h pour les inscriptions/désinscriptions du lundi). Ces désinscriptions seront remboursées sous forme d'avoir. En cas d'absence, un remboursement de prestation sous forme d'avoir peut être accordé **uniquement** sur présentation d'un certificat médical. Tout autre motif ne donnera droit à un quelconque remboursement.

ATTENTION

Aucune inscription/désinscription ne sera prise en compte par le personnel du service restauration/garderie, ni par l'école. Pour toutes informations et/ou demandes particulières, merci de vous rapprocher de Madame Marianne DAUCHELLE au 0642783677 ou d'envoyer un mail à mairie@ablain-st-nazaire.com. En cas d'impossibilité d'inscription, nous vous invitons à envoyer un mail : aide@myperischool.fr